

MESSAGE URGENT : EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Bulletin interne de prévision régionale à destination des préfets et membres des comités d'experts

Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté

Bulletin émis le : 29/06/2019

Date de début de l'épisode : 27/06/2019

Situation :

Les fortes chaleurs et l'ensoleillement étant favorable à la production et à l'accumulation de l'ozone, des niveaux importants de ce polluant ont été observés sur le département de l'Eure-et-Loir les 27 et 28 juin 2019. A l'heure actuelle, nous prévoyons un dépassement du seuil d'information et de recommandation des personnes sensibles (seuil fixé à 180 µg/m³), pour la journée d'aujourd'hui (samedi 29 juin 2019). En conséquence, la procédure d'information et de recommandation est déclenchée pour aujourd'hui, pour le département de l'Eure-et-Loir. Demain, dimanche 30 juin 2019, le changement des conditions météorologiques (changement des masses d'air, baisse des températures, ...) devrait conduire à des niveaux d'ozone qui repasseront en dessous du seuil d'information et de recommandation.

Niveaux de procédure :

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau prévu pour aujourd'hui	Niveau prévu demain	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour aujourd'hui	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour demain
Cher (18) Arrêté n°2017-1-1489 du 28 novembre 2017	O3	conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Eure-et-Loir (28) Arrêté Préf-CABINET-SIDPC 17/11/01 du 24 novembre 2017	O3	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée de la procédure
Indre (36) Arrêté du 06 décembre 2017	O3	conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Indre-et-Loire (37) Arrêté du 27 décembre 2017	O3	conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loir-et-Cher (41) Arrêté n°41-2017-11-16-002 du 16 novembre 2017	O3	conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loiret (45) Arrêté du 16 novembre 2017	O3	conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure

NOTA :

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- **Ce bulletin est régional : bien repérer les lignes de votre département** pour déterminer le niveau de procédure
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h si une procédure est en cours

Données validées par :

C. ROBIN (06-51-64-68-65)

Personne à contacter en dehors des heures d'ouverture du bureau :

Patrick MERCIER (06-84-96-31-62), alerte-qualite-air@ligair.fr

Destinataires :

- | | | | | |
|--|--|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 18 | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 28 | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 36 | <input checked="" type="checkbox"/> DREAL | <input checked="" type="checkbox"/> COZ |
| <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 37 | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 41 | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 45 | <input checked="" type="checkbox"/> ARS | <input checked="" type="checkbox"/> Air Pays de la Loire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atmo Normandie | <input checked="" type="checkbox"/> Air Breizh | <input checked="" type="checkbox"/> Comité d'experts | | |